



COMMUNIQUE DE PRESSE

Éducation prioritaire : la ministre répond à notre demande d'organiser un CTM. A suivre ...

Le ministère vient de répondre au courrier du SNUipp-FSU, du 21 novembre, l'alertant sur le sort des écoles primaires dans la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Favorable à notre demande, la rue de Grenelle va convoquer un Comité Technique Ministériel (CTM) mi-décembre après la phase des discussions locales qui se tiennent actuellement dans les départements et les académies. Pour le SNUipp-FSU, l'objectif de ce CTM sera de s'assurer qu'aucune situation relevant de l'éducation prioritaire ne sera oubliée.

Dans son courrier (1), le ministère s'engage également à ce que les écoles isolées (car non rattachées à un collège REP) disposent « de moyens relevant des territoires de l'éducation prioritaire » sans préciser qu'elles bénéficieront du nouveau label REP.

Ces engagements constituent un premier pas, mais il faut maintenant aller plus loin. Le CTM, obtenu par le SNUipp-FSU, doit aboutir à classer en REP les écoles et les collèges oubliés alors qu'ils relèvent des critères de l'éducation prioritaire. Pour cela, une dotation supplémentaire est indispensable.

Le problème de fond est que le ministère a choisi de maintenir le même nombre de réseaux (écoles et collèges) en éducation prioritaire alors que les difficultés sociales se sont accentuées avec la crise.

L'enveloppe, limitée à 1 082 réseaux et basée uniquement sur la logique administrative du collège, ne permet pas de prendre en compte toutes les difficultés sociales et scolaires avérées. Enseignants et parents se mobilisent actuellement, avec le soutien du SNUipp-FSU, pour conserver ou obtenir les moyens alloués par le classement en REP.

Après Paris, Bordeaux, Toulouse, Nancy entre autres, des réseaux dans les Hauts-de-Seine, le Pas-de-Calais, la Loire-Atlantique sont en grève aujourd'hui et reçoivent le soutien des parents. Les familles, qui vivent dans des conditions difficiles, attendent de l'éducation nationale des efforts supplémentaires pour la réussite de leurs enfants. Le non-classement en éducation prioritaire serait vécu comme un abandon, alors que notre école est marquée par une forte corrélation entre échec scolaire et origine sociale défavorisée.

Il s'agit de justice sociale : donner plus à ceux qui ont moins et aider notre école à réduire ses insupportables inégalités. Le ministère doit l'entendre.

Paris, le 27 novembre 2014